



Le 27 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION / EDUCATION

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ALCOOL NB / NB LIQUOR

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

M^{me} Mitton

L'hon. M. LePage

M^{me} Mitton

L'hon. M. LePage

PRESTATION DE SERVICES / SERVICE DELIVERY

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

[Original]

ÉDUCATION / EDUCATION

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous.

[Traduction]

Avant de commencer, j'aimerais certainement, au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, souhaiter la bienvenue au Canada au roi Charles et à la reine Camilla.

Maintenant, j'aimerais parler de questions plus pressantes ici, dans la province, Madame la présidente. Il est question des répercussions sur le système d'éducation des mesures que prend le gouvernement. Le gouvernement ne reçoit pas la note de passage, surtout en ce qui concerne l'éducation. Le gouvernement a dit que les compressions n'auraient pas d'incidence sur les salles de classe. Nous constatons maintenant que ses compressions ont bel et bien une incidence sur les salles de classe. Elles ont une incidence permanente sur les enfants et leur apprentissage. La question est sérieuse. Dans son discours sur l'état de la province, la première ministre a dit qu'elle prendrait des décisions fondées sur des données et des faits. La première ministre ou la ministre auraient-elles l'obligeance de m'indiquer sur quelles données elles se sont fondées pour en arriver à faire des compressions à la hauteur de 43 millions de dollars? Merci.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie le chef de l'opposition de l'occasion de communiquer notre vision pour l'éducation. Nous avons entendu l'avis du personnel enseignant. Nous avons entendu l'avis des parents. Nous avons entendu que le manque de ressources dans les salles de classe constitue un problème depuis un certain temps. La situation ne s'est pas produite du jour au lendemain. Elle existe depuis six ans. Oui, c'est quelque chose du genre. Nous avons constaté une diminution des taux de littératie et de numératie.

Nous examinons actuellement, en collaboration avec les districts et des partenaires, les façons dont nous pouvons veiller à ce que les ressources investies dans le secteur de l'éducation se rendent dans les salles de classe, près des élèves. Voilà où elles sont nécessaires. Les preuves nous montrent que les ressources doivent être affectées près des élèves afin que nous puissions aller de l'avant en ce qui concerne l'augmentation des taux de littératie et de numératie ainsi que la réduction de l'absentéisme chronique.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La ministre n'a pas répondu à la question — loin de là. J'ai demandé sur quelles

Questions orales

données elle et la première ministre se sont fondées pour prendre la décision de faire des compressions à la hauteur de 43 millions de dollars dans les districts. Maintenant, la ministre prend la parole et dit : Eh bien, vous savez, nous voulons veiller à ce que l'argent soit dépensé dans les salles de classe. Le gouvernement a demandé aux districts de composer avec des compressions de 43 millions de dollars, ce qui a maintenant une incidence sur les salles de classe. Je pense qu'il est légitime de poser aux parlementaires du côté du gouvernement la question suivante : Quelles données avez-vous consultées? Ou bien, ne s'agit-il que de notes d'allocution? La ministre et la première ministre lisent-elles simplement des notes d'allocution pour dire : Nous parlerons de gérer le personnel enseignant, de travailler avec les élèves et de prendre des mesures qui n'ont pas une incidence sur les salles de classe. Ou bien, ont-elles vraiment examiné les données et su exactement où les districts devaient effectuer les compressions? Voilà ce que nous voulons savoir.

La ministre et la première ministre indiquent que leur décision a été fondée sur des données. Elles ont dit qu'elles feraient preuve de transparence. Elles ont dit qu'elles communiqueraient. Elles échouent à tous ces égards. Voici ce que je veux savoir : En fonction de quelles données ont-elles effectué les compressions? Merci.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, merci de l'occasion de parler de notre processus. Nous avons pris le budget de l'exercice dernier, puis nous y avons ajouté 200 millions de dollars. Voilà ce que nous avons fait. Nous avons fait des investissements. Nous avons investi dans le système de l'éducation. Cela allait de pair avec notre vision. Cela allait de pair avec nos idées générales sur la façon dont nous voulions stabiliser la situation dans les salles de classe, augmenter les taux de littératie et de numératie et réduire l'absentéisme chronique. Voilà nos objectifs. Voilà les choses pour lesquelles nous voulons être tenus responsables.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons investi une somme supérieure à celle de l'exercice dernier — 200 millions de dollars de plus que ce qu'a investi le gouvernement précédent. Merci, Madame la présidente.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Ce qui est décevant, c'est que la ministre croit vraiment à la rhétorique que son équipe de communication a créée pour elle. C'est déplorable. Voilà justement ce dont nous avons parlé dans notre déclaration sur le fait de dépenser plus d'argent pour obtenir de pires résultats.

La ministre a parlé d'affecter plus de ressources plus près des élèves. Eh bien, parlons du budget d'équipement pédagogique, un budget que le gouvernement a réduit de 40 %. Il l'a réduit de 40 %. La réduction a justement une incidence sur les salles de classe. Le budget en question sert à obtenir des photocopies. Il sert à obtenir des livres. Il sert à obtenir de l'équipement de gymnase. Il sert à obtenir des produits chimiques. Il sert à obtenir des feuilles. Il sert à obtenir tout ce matériel.

Questions orales

Si vous voulez parler des 200 millions de dollars, je souligne qu'ils ont servi à une augmentation bien méritée du salaire du personnel enseignant et des assistants en éducation. Toutefois, vous leur avez enlevé les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail. Quelles données ont été consultées? Comment les parlementaires du côté du gouvernement ont-ils décidé d'imposer de telles compressions aux districts? Peuvent-ils justifier les compressions? Voilà ce que je veux entendre de la part de la ministre. Je veux l'entendre dire qu'elle assume la responsabilité, puisque le gouvernement ne le fait pas. Assumez...

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente.

[Original]

Merci, Madame la présidente. Merci, encore une fois, de me donner l'occasion de parler des investissements que fait notre gouvernement dans le secteur de l'éducation. Plus précisément, il s'agit de 200 millions de dollars de plus que l'an dernier. De plus, il s'agit d'investissements ciblés. Ils visent à ce que les élèves bénéficient directement des ressources.

Notre gouvernement a ciblé des investissements dans le soutien des élèves, dans les aides-enseignants et dans le personnel enseignant de soutien scolaire qui apprendront à nos jeunes à lire et à écrire. Si les jeunes apprennent à lire et à écrire dans nos écoles, devinez ce qui se passe. Ils ont le goût de fréquenter l'école. Lorsqu'ils ont le goût de fréquenter l'école, le taux d'absentéisme chronique baisse. Voilà ce que souhaite faire notre gouvernement en investissant dans le secteur de l'éducation, en visant des cibles très, très précises.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il est vraiment clair que la ministre de l'Éducation n'est pas à l'écoute du personnel enseignant. Nous savons que le gouvernement a procédé à des compressions dans la prestation des services intégrés (PSI) et les services de soutien en santé mentale pour les enfants et les jeunes. En ce qui concerne un seul champ d'expertise du domaine de l'éducation, nous savons que 400 enfants — 400 enfants — dépendent de ces services de soutien en santé mentale. Ces enfants ont noué des liens avec les personnes qui travaillent auprès d'eux et qui les aident à gérer leurs difficultés sur le plan social, quelles qu'elles soient. Les postes de ces personnes se font maintenant supprimer, ce qui fait craindre, au sein du système, que les enfants touchés se tournent vers la consommation de drogues, la criminalité ou l'automutilation. Le tout découle des décisions du gouvernement. La ministre défend-elle les compressions que le gouvernement enjoint aux districts de faire dans les services de soutien dont les enfants ont besoin? Défendra-t-elle une telle mesure? Prendra-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

t-elle la parole pour dire à la Chambre et aux gens du Nouveau-Brunswick qu'elle juge acceptables de telles compressions dans les services de soutien en santé mentale? J'aimerais entendre la ministre à cet égard. Merci.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face, le chef de l'opposition officielle, de me donner l'occasion de dire ce que je entends de la part du personnel enseignant. Nous consultons le personnel enseignant depuis le début de notre campagne électorale. Nous avons frappé à tant de portes et nous avons entendu le personnel enseignant s'adresser directement à nous. Ce qu'il veut, c'est de la stabilité dans les salles de classe. Des ressources à l'échelle de la salle de classe et de l'école sont nécessaires pour stabiliser la situation dans les salles de classe. Voilà exactement ce que nous fournissons en investissant 200 millions de dollars de plus que l'année dernière en éducation. Nous devons commencer à travailler en collaboration avec les districts afin d'atteindre nos objectifs et de réaffecter les ressources aux salles de classe, de sorte que nous puissions faire augmenter les taux de numératie et de littératie et faire diminuer le taux d'absentéisme chronique.

De plus, nous savons que le bien-être des élèves constitue un défi. Nous savons qu'ils ont aussi besoin de soutien additionnel dans les salles de classe. Nous sommes...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, encore une fois, les notes d'allocution sont inutiles, Madame la présidente. Nous demandons de façon très claire où les compressions seront réalisées. Je vais poser à la ministre une question à laquelle elle pourra peut-être répondre plutôt que d'utiliser des notes d'allocution. Quelle part de la somme de 200 millions est prévue pour couvrir des augmentations de salaire?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. La somme de 200 millions de dollars constitue l'investissement que nous réalisons en éducation cette année. Il s'agit de 200 millions de plus que l'année dernière. Savez-vous quoi? Une partie de la somme sera bien sûr consacrée aux salaires du personnel enseignant. Nous procédons ainsi parce que nous accordons la priorité à la rétention de personnel. Les mesures de maintien en poste prévues visent, entre autres, à assurer à notre personnel enseignant un salaire concurrentiel. C'est si important. Nous sommes donc ravis qu'une partie de notre investissement, de notre somme de 200 millions de dollars, soit consacrée aux salaires du personnel enseignant. C'est formidable, car nous accordons de l'importance au personnel enseignant et à son travail. Nous voulons maintenir le personnel enseignant en poste ici, dans la province. C'est de l'excellent travail. Nous en sommes ravis. Lorsque nous aurons des enseignants dotés des ressources dont ils ont besoin, à commencer par leur salaire, ils seront alors en mesure d'enseigner...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il s'agissait d'une augmentation obligatoire ; cela n'a donc rien à voir avec le

Questions orales

gouvernement actuel. Cela représente environ 50 %. Environ 50 % de la somme constitue une augmentation obligatoire. Toutefois, le gouvernement a en fait trouvé moyen d'éliminer des ressources, Madame la présidente. Le gouvernement a mal géré le dossier. Le gouvernement n'a pas parlé au personnel enseignant. Il y a des compressions dans le soutien en santé mentale. Il y a des compressions dans les fonds consacrés à l'enseignement. Il n'y a pas d'amélioration. Il y a une réduction du nombre de postes de bibliothécaire. Les choses ne s'amélioreront pas dans les salles de classe. Les mesures du gouvernement auront des conséquences permanentes en salle de classe. Elles auront une incidence permanente sur les enfants touchés.

La première ministre a dit : Eh bien, tous les budgets... Les gens ne savaient pas que les budgets peuvent être négociés. Eh bien, je vous dis qu'un budget est, par définition, un plan et que le gouvernement actuel n'a aucun plan. J'aimerais donc entendre la réponse de la ministre à la question suivante : Retournera-t-elle négocier avec les districts? Ceux-ci recevront-ils la somme entière, c'est-à-dire les 43 millions? Que se passera-t-il, car personne ne semble...

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député de me donner l'occasion de parler encore une fois de notre vision. Nous sommes un gouvernement qui veut travailler en collaboration. Nous voulons collaborer avec tous nos partenaires. Au ministère de l'Éducation, nous comptons les districts parmi nos partenaires principaux. Nous travaillons en collaboration avec eux. Nous communiquons constamment avec eux pour savoir comment nous pouvons faire les choses différemment. Pourquoi devons-nous faire les choses différemment? Eh bien, depuis quelques années, nous sommes témoins d'une baisse des taux de littératie et de numératie, et l'absentéisme chronique est en hausse. Nous devons faire les choses différemment. Une partie du travail consiste à apporter des changements. Ce n'est pas toujours facile à faire, mais nous collaborons avec les districts. Nous examinons des façons d'investir le mieux possible pour soutenir les élèves dans...

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Un article publié par Global News le 23 mai était titré : La ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick dit que le financement accordé aux écoles pourrait augmenter.

Eh bien, d'où cela vient-il? Le gouvernement ne prévoyait-il pas que, pour que les districts comblent le manque à gagner occasionné par les compressions de millions de dollars qu'on leur a enjoint de réaliser, les fonds devaient venir de différentes sources, et non seulement des sphères administrative et bureaucratique? La ministre n'aime pas l'expression « apporter des compressions » et lui préfère les mots « réaffecter », « repenser » et « réinvestir ». Pourtant, dans le même article, elle dit « compressions » à maintes reprises : de nombreux districts ont annoncé des compressions de personnel [...] ; elle n'envisageait pas de compressions lorsque le gouvernement provincial a enjoint aux districts de

Questions orales

« réaffecter » 43 millions de dollars [...] ; nous espérions qu'il s'agirait de compressions à l'échelle des districts [...] ; l'objectif de la démarche consistait à réaffecter des ressources aux salles de classe et aux écoles — ce qui est le comble.

Ma question pour la ministre de l'Éducation est la suivante : Toute la discussion liée au budget des districts était-elle simplement un exercice pour voir la réaction des districts? Si c'est le cas, alors, les gens ont subi beaucoup de dommages indirects.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous accordons de l'importance à nos relations — nos relations de collaboration — avec les gens des districts. Oui, en procédant ainsi, nous leur avons demandé de se prêter à un exercice difficile. Nous leur avons demandé d'examiner leur façon de dépenser les sommes investies en éducation. Nous voulons veiller à obtenir les résultats escomptés lorsque nous réalisons des investissements en éducation.

Il s'agit d'un exercice difficile. En collaboration avec les gens des districts et pour leur apporter un soutien, nous avons investi dans le système d'éducation. Nous voulons voir comment les sommes investies seront utilisées à l'échelle des districts. Voilà l'exercice qui est en cours depuis quelques semaines, et il a été très utile.

Nous collaborons avec les gens des districts. Ils sont étonnés. Ils sont quelque peu étonnés de travailler avec un gouvernement qui est en fait réceptif à ce qu'ils ont à dire. En réponse à ce qu'ils ont à dire, nous rajusterons peut-être...

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Dans un article publié le 26 mai, les districts ont continué de mettre de l'avant les renseignements dont ils disposent : Cette année, (le ministère de l'Éducation) a fourni à ASD-S la somme qui lui était affectée et nous a informés de la nécessité de réaliser des économies de l'ordre de 9,3 millions de dollars. Le directeur général de ASD-S a ajouté : Vu le peu de latitude dont nous disposons quant à nos dépenses, une réduction d'une telle ampleur aura inévitablement une incidence sur la dotation en personnel et les programmes.

Un porte-parole du district scolaire francophone sud a déclaré ce qui suit : traditionnellement, les questions liées aux budgets nous sont présentées comme des directives finales — et non pas comme des propositions pouvant faire l'objet de négociations. Les gens du district scolaire Anglophone North ont dit que, au départ, la demande de réduction de 3,8 millions de dollars était venue directement du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et que les directives avaient été présentées comme des cibles fixes.

Sachant que des modifications budgétaires étaient imminentes pour les districts, la ministre s'en est-elle rendu compte et a-t-elle alors eu la prévoyance de penser que de telles directives auraient des conséquences incalculables?

Questions orales

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. La priorité de notre gouvernement est de collaborer avec nos partenaires de façon ouverte et transparente. Ce qui est intéressant, toutefois, c'est que nous constatons qu'ils ne sont pas habitués à une telle approche. Nous devons pratiquement réapprendre en quoi consiste une relation axée sur la collaboration, l'ouverture et la productivité. Nos partenaires sont habitués à ce qu'une personne qui dirige par la manière forte vienne leur dire : Voici les mesures que vous prendrez. Il n'y avait pas de collaboration. Ainsi donc, lorsque nous cherchons à collaborer avec nos partenaires, c'est intéressant, et nous devons réapprendre comment travailler ensemble. C'est pratiquement comme si nous devions composer avec une réponse à un traumatisme pendant que nous réparons une relation brisée. En ce moment, nous collaborons avec nos partenaires. Savez-vous quoi? Nous agissons aussi de manière responsable sur le plan financier. Nous cherchons à être aussi efficaces que possible en ce qui a trait à nos investissements.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Selon l'article d'hier, soit du 26 mai, les gens des districts auraient dû savoir qu'ils pouvaient négocier leur budget et qu'ils n'avaient pas à s'empresse de supprimer des emplois pour dégager les économies de 43 millions que voulait le gouvernement. Selon la première ministre, son gouvernement est encore en train d'apprendre comment éviter d'être « un mur de brique inflexible » pendant l'établissement des budgets. Parlons-nous du secteur de l'éducation en particulier ou des budgets et des déficits en général? D'une manière ou d'une autre, contrairement à ce que portent à croire les observations de la première ministre, les compressions exigées dans le secteur de l'éducation correspondent à ce que le groupe Pink Floyd dit si bien : Somme toute, ce n'est qu'une autre brique dans le mur.

Il incombe au gouvernement de communiquer ses plans et de ne pas rejeter la responsabilité sur les gens des districts et dire qu'ils devraient savoir mieux. Accusons le système, les styles de leadership, le manque de communication et les habitudes des dirigeants précédents. Eh bien, qui est au pouvoir maintenant? Qui a donné la directive à l'égard des compressions? L'état d'esprit ces derniers temps, la récente approche et la récente tentative de corriger une énorme gaffe seraient-ils une réalité si les districts scolaires n'avaient pas rendu publics leurs plans de réduction des coûts?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de me donner l'occasion d'expliquer qu'un changement de culture prend du temps. Il faut du temps pour travailler avec nos partenaires d'une façon ouverte, collaborative et transparente. C'est ce que nous faisons en ce moment. Nous avons présenté à nos partenaires un important investissement en éducation et nous leur avons demandé de s'atteler à la tâche difficile de faire en sorte que les sommes investies donnent les résultats escomptés. Voilà le travail qui se fait en ce moment.

Questions orales

Bon, cela s'est passé en partie devant les médias, sous les yeux du public. Pourquoi? C'est parce que nous voulons faire preuve d'ouverture et de transparence. Cela ne nous dérange pas que les gens du Nouveau-Brunswick soient au courant de la manière précise dont nous collaborons avec les districts. Nous voulons travailler en collaboration d'une manière ouverte et transparente. Cela a toujours été une priorité pour le gouvernement actuel. Voilà à quoi cela ressemble. Le tout peut étonner certaines personnes dans la salle parce que c'est la première fois qu'elles sont témoins d'une franche collaboration.

ALCOOL NB / NB LIQUOR

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Les gens du Nouveau-Brunswick observent le gouvernement Holt ne pas utiliser l'alcool américain d'une valeur de 4 millions de dollars tout en réduisant parallèlement de 1 million de dollars le financement consacré aux banques alimentaires. CTV News a mené sur son site Web un sondage pour demander aux gens des provinces Maritimes si nous devrions vendre l'alcool américain à bas prix, le remettre sur les étalages ou continuer à l'entreposer. Lorsque j'ai vérifié, environ un tiers des répondants avaient indiqué être en faveur de garder l'alcool dans l'entrepôt.

J'ai reçu un courriel qui était très favorable à la position du ministre, mais qui contenait des attaques personnelles contre moi. J'ai fait part de ce courriel au ministre, mais je ne peux le lire à la Chambre sans établir une sorte de record mondial en matière de langage non parlementaire.

Par votre intermédiaire, Madame la présidente, je pose la question suivante au ministre ; la position du gouvernement a-t-elle changé? Continuerons-nous plutôt à entreposer l'alcool américain? Celui-ci vaut-il toujours 4 millions de dollars? Merci.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie la députée d'en face de la question. Je veux parler des relations que nous entretenons à la Chambre. Toutes les voix à la Chambre représentent les gens de la province. Il est important que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que nous sommes ici pour les représenter. Il nous arrive parfois d'avoir des divergences d'opinions, mais nous entretenons beaucoup le respect mutuel à la Chambre. Nous cherchons certainement à représenter les voix. Je tiens simplement à parler du courriel de la députée d'en face. Je partage sa préoccupation et je me réjouis à la perspective de travailler avec elle pendant de nombreuses années à la Chambre.

Pour répondre à sa question, je dirai, comme je l'ai déjà dit la semaine dernière à de multiples reprises, que l'alcool américain est vendu par nos partenaires intermédiaires. Il

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

est vendu par leur intermédiaire. Nous n'achetons pas plus d'alcool américain. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires intermédiaires dans notre magnifique province pour pouvoir vendre cet alcool et rentabiliser l'investissement qu'ANBL a réalisé.

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. J'ai simplement une question. Je suppose que je suis un peu perplexe. Vous pouvez en rire si vous voulez. Si l'alcool est vendu par l'entremise de partenaires intermédiaires, pourquoi n'est-il pas vendu dans les magasins d'ANBL? Celui-ci vaut-il toujours 4 millions de dollars? Merci.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Je remercie la députée d'en face de la question. Nous avons pris la décision, au moment de l'annonce, de retirer l'alcool des étalages. Nous avons examiné l'investissement en question. Nous comprenons que les gens du Nouveau-Brunswick veulent que nous consacrons de l'argent à l'éducation, aux soins de santé et aux priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

En nous appuyant sur les observations de nos partenaires intermédiaires, à savoir les belles entreprises indépendantes que l'opposition et la députée d'en face m'ont demandé d'appuyer, nous avons pris la décision d'intervenir et d'appuyer ces petites entreprises du Nouveau-Brunswick qui fournissent des services à notre belle province en partenariat avec ANBL. Cette décision a été prise en tenant compte du fait que ces petites entreprises doivent s'adapter aux changements importants qui touchent les produits et aux changements touchants les chaînes d'approvisionnement. La mesure aide ces entreprises à s'adapter, puisqu'elle permet de leur donner plus de temps et la possibilité de tirer parti de la marchandise qui se trouve dans notre entrepôt. Merci, Madame la présidente.

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, la semaine dernière, des documents diffusés par la CBC par suite d'une demande de renseignements ont révélé qu'Irving Oil n'était pas au courant d'une fuite de diesel provenant de son réservoir souterrain à la station-service Irving à Woodstock jusqu'à ce que la compagnie découvre en décembre qu'au moins 180 000 L de diesel s'étaient échappés. Cela jette le doute sur la rigueur de l'application par le ministère de l'Environnement du *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers* pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Ce règlement exige que tous les titulaires d'une licence soumettent au ministre chaque semaine un rapport sur les données résultant de monitoring. Le fait que la fuite n'ait pas été détectée pendant des semaines semble indiquer une incapacité totale du ministère de l'Environnement à appliquer ses règlements. À quand remonte le dernier

Questions orales

rapport sur les niveaux de carburant dans le réservoir à la station-service Murray's Irving reçu par le ministère avant la fuite de carburant?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense que la priorité dans le dossier est la sécurité de la population de la région touchée.

Il s'agit d'une erreur ou d'un événement qui a eu lieu dans une station-service. Toutes les stations-services doivent se soumettre à des inspections annuelles de leur équipement, qui mènent à la production de rapports. L'inspection est basée sur la réglementation de notre ministère. D'après ce que nous croyons comprendre, jusqu'à maintenant, il s'agit d'un accident qui n'a pas été causé par une personne ni par un manquement quelconque. Le bris est survenu, et nous avons réagi en conséquence.

Quand nous recevrons le rapport qui explique comment le bris s'est produit, ce qui est fautif et ce que nous aurions pu faire de plus, nous prendrons les mesures nécessaires. Cependant, je peux vous dire qu'il s'agit d'un événement isolé et que nous agissons afin de protéger l'environnement et la population de la région touchée. Merci.

[Traduction]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, il ne semble pas que l'incapacité du ministère de l'Environnement à appliquer des règlements ait été un incident isolé. L'article de la CBC indique également que, des 30 stations-service dont les réservoirs ont été inspectés dans le cadre de la récente série d'inspections, 7 se sont vu remettre une contravention pour l'exploitation d'un réservoir sans licence valide. L'article 18 du *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers*, pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, indique que nul ne peut remplir un réservoir pétrolier, sauf lorsqu'on lui a montré une licence valide. Il semblerait que c'est là un autre exemple clair de l'incapacité du ministère de l'Environnement à appliquer ses règlements. Que fera le ministre pour veiller à ce que son ministère soit capable d'appliquer effectivement les lois environnementales en vigueur dans notre province?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. J'espère ne pas être offensant, mais vous devez comprendre que nous avons un nombre limité d'inspecteurs dans la province et qu'ils ont un rôle et une responsabilité. Ils doivent respecter nos lois et nos règlements.

Questions orales

Les détaillants ont aussi la même responsabilité. Il s'agit d'hommes et de femmes d'affaires qui doivent protéger leur environnement. S'ils veulent continuer à exploiter leur entreprise, ils n'ont pas d'autre choix que de respecter les lois et les règlements.

Nous travaillons dans le cadre d'un partenariat. Je peux vous assurer que nos lois sont en vigueur pour protéger l'environnement et la population du Nouveau-Brunswick. Toutefois, des incidents peuvent survenir, et nous devons réagir. Voilà exactement ce que nous avons fait dans le cas de la station-service à Woodstock. Nous avons réussi à déterminer qu'il fallait serrer la vis un petit peu plus. Nous avons fait d'autres... Les incidents que la députée d'en face relève sont des...

[Traduction]

PRESTATION DE SERVICES / SERVICE DELIVERY

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. En raison de l'âge que nous avons, vous et moi, nous nous souvenons de ce que sont les rediffusions. Pour nous, la situation actuelle, c'est du déjà vu. Chaque fois qu'une grève des postes se profile à l'horizon, les personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick, les personnes âgées, les personnes ayant un handicap ainsi que les familles à faible revenu se demandent comment ils recevront leur soutien essentiel en matière de revenu. Étant donné que nous avons déjà été aux prises avec des perturbations des activités postales, pourquoi le ministère n'a-t-il pas mis en oeuvre un plan de contingence permanent pour tous les clients afin de veiller à ce que leur sécurité financière ne soit plus jamais prise en otage par des retards de courrier? De plus, on a une légère impression de déjà vu, car le gouvernement continue de réagir au lieu de se préparer. D'autres provinces se sont déjà adaptées. Pourquoi le Nouveau-Brunswick accuse-t-il sans cesse un retard à cet égard? S'agit-il de systèmes obsolètes ou d'une incapacité à accorder la priorité aux personnes les plus à risque?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, permettez-moi d'être claire avec la députée d'en face : Il ne s'agit pas d'un refus de reconnaître que les personnes concernées ont besoin de recevoir leur chèque.

À l'heure actuelle, comme nous l'avons fait par le passé, nous avons veillé à ce que les gestionnaires de cas et les travailleurs en service social individualisé communiquent avec toutes les personnes qui reçoivent des prestations et qui ont besoin de ces chèques. Nous sommes en constante communication avec les gens. Les gestionnaires de cas et les travailleurs en service social individualisés travaillent avec les personnes concernées. Le pourcentage de personnes qui reçoivent leurs prestations par dépôt automatique est actuellement d'environ 87 %. Ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport à la dernière fois. Nous encourageons vraiment les gens à utiliser une telle option s'ils en ont

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'occasion et s'ils le souhaitent. Si ce n'est pas le cas, nous faisons absolument de notre mieux pour aller les rencontrer là où ils se trouvent. Je vais prendre en note les observations ou la question de la députée d'en face : Pourrions-nous prendre des mesures plus proactives? Je discuterai avec les gens de mon équipe pour voir ce à quoi ces mesures pourraient ressembler ; donc merci beaucoup.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. La ministre a dit que l'on encourageait la clientèle à s'inscrire au service de virement automatique, mais des encouragements n'aident aucunement une personne qui n'a pas accès à Internet ni de relation bancaire stable.

Quelles mesures concrètes le ministère a-t-il prises pour inciter la clientèle à abandonner les chèques papier, notamment la clientèle en milieu rural et à faible revenu, avant qu'une perturbation ne se produise?

Avec tout le respect que je vous dois, si d'autres provinces ont déjà modernisé leur système pour éviter une perturbation du service de distribution des chèques, qu'est-ce qui empêcherait le Nouveau-Brunswick d'en faire autant? S'agit-il d'une question de volonté politique, de systèmes obsolètes ou d'un manque d'urgence à agir?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je dirais à la députée d'en face que l'intervention comptait beaucoup de questions, mais je pense pouvoir y répondre d'un seul coup. La priorité est de remettre les chèques aux personnes qui en ont le plus besoin. Vous avez raison. Tout le monde n'a pas accès à Internet. Tout le monde ne peut y avoir accès, et il ne faudrait pas forcer les gens s'ils n'en veulent pas. Voilà pourquoi nous avons une équipe sur le terrain, qui travaille auprès des personnes concernées pour savoir quelle est leur situation et d'adopter notre approche à celle-ci afin de leur remettre leurs chèques.

Comme je l'ai dit précédemment, je vais prendre note de la question, j'en discuterai avec les gens de notre équipe et je verrai s'il est possible d'adopter des mesures plus proactives. J'encourage de nouveau tous les parlementaires à parler du service téléphonique 211 NB aux personnes avec qui nous communiquons et à celles qui communiquent avec nous dans notre circonscription. Si vous pouvez appuyer les gens à cet égard, ce serait formidable. Voilà pour les gens un autre moyen de nouer des liens avec leur collectivité. Merci beaucoup.

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.